MERCREDI 13 FEVRIER 1889

ACTUALITÉS

Au consistoire aujourd'hui, le Pape a nommé cardinaux Monseignor Imachi et Danibale et l'archevêque de Cantane.

Le *Call*, de Winnipeg, dit que si l'honorable M. Jones se retire du ministère il sera remplacé par le colonel McMillan.

Le gouvernement fédéral se propose de porter le traitement du lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest de $4,000 à $7,000.

Le sénat américain convoqué en session exécutive, hier, a adopté un bill affectant $250,000 à la protection des intérêts américains à Panama.

L'état de santé de Sa Sainteté Léon XIII l'a empêché de lire son allocution contre le gouvernement italien, mais elle sera publiée demain.

MM. Clendinning & Fils, de Montréal, ont obtenu du gouvernement le contrat pour l'appareil de chauffage à l'édifice public de Coaticook.

Madame Albani a retenu à Toronto les services de M. François Boucher, comme violon solo pour les concerts qu'elle doit donner à Ottawa et à Montréal.

La ville de Kingston se propose d'organiser une série de fêtes qui ne manqueront pas d'être brillantes. Kingston est une jolie ville qui se trouve dans des conditions bien favorables pour attirer beaucoup de monde.

On informe de Saint Jean, N. B, que les liquidateurs de la banque Maritime ont commencé à payer aux porteurs des billets de la banque, un deuxième dividende de trente cents dans la piastre, ce qui forme, jusqu'ici, un dividende total de quatre-vingt pour cent.

Des dépêches de Springhill informent que les mines de charbon ont interrompu leurs opérations et que onze cents mineurs sont hors d'ouvrage ou à peu près, par suite de l'augmentation du fret sur l'Intercolonial; ce fret qui était à $2.49 par deux mille livres a été haussé à $3 70 le 1er février.

Des délégués socialistes se sont rendus aux domiciles de MM. Floquet, Méline, Le Boyer, président du sénat, où ils ont déposé une copie des résolutions adoptées par le congrès des ouvriers à Bordeaux. Ces résolutions demandent la réduction des heures du travail journalier, la fixation d'un tarif minimum des salaires qui correspondent aux dépenses minimum des ouvriers dans chaque localité et l'interdiction du travail manuel aux pièces.

M. Edison, le célèbre inventeur du phonographe, vient d'avoir l'idée ingénieuse de réunir en un album les voix des hommes célèbres. Il a donc désigné des représentants chargés de se rendre auprès des hautes personnalités politiques et de leur demander leur adhésion

La tournée a commencé par l'Angleterre, et voici ce que M. Gladstone, sollicité, a dit dans le phonographe :

"J'accède avec plaisir à votre demande en vous envoyant le document de ma voix, bien que je regrette que ma voix actuelle ne soit plus que les ruines de mon ancien organe surmené. Cependant je vous offre tout ce que je possède encore comme preuve du plaisir que me prouvre votre merveilleuse invention."

C'est le *Peuple*, de Paris, qui annonce la publication de cet étrange "album de voix."

Echos Parlementaires

Il est entendu que les libéraux vont déposer de nouveau une résolution en faveur du Home Rule, aux Communes.

M. Mulock proposera le premier vote de non confiance, cette semaine, au sujet de la prétendue négligence du gouvernement de fournir des sacs au bataillon de Simcoe.

Contrairement à ce qui a été annoncé il y a quelques jours, une révision des listes électorales aura lieu cette année. Les dispositions du bill soumis par M. Thompson à la Chambre n'empêchent pas la révision d'avoir lieu.

M. le maître des Postes a annoncé, hier, qu'un bill serait prochainement soumis à l'effet d'améliorer considérablement le service des postes. Une des améliorations proposées est de permettre le transport d'une once au lieu d'une demi-once seulement pour trois centins.

Sir Adolphe Caron, a contredit hier soir la rumeur disant qu'il était question de mettre M. le colonel Panet à la retraite comme député ministre. Il est proposé cependant de nommer M. Benjamin Sulte, commis en chef, en remplacement de M. Wright.

Une réunion des membres de la Chambre des Communes et des sénateurs favorables à la cause de la prohibition totale des liqueurs enivrantes a eu lieu ce matin, à onze heures. La réunion était privée et convoquée dans le but de s'entendre sur la conduite à suivre pendant la session actuelle.

Le gouvernement demandera à la la chambre des Communes de voter $60,000 pour une ligne de steamers entre les provinces maritimes et l'Amérique du Sud.

D'un autre côté, le gouvernement paraît résolu à couper les vivres aux lignes allemande et française. On retranche à la première $30,000,000 et $50,000 à la seconde.

M. Guay, député de Lévis, doit demander, demain, une liste de tous les employés des départements des Postes, des Travaux Publics, de la Milice et du Secrétariat d'Etat, qui ont été nommés depuis la mise en force de l'Acte du service civil, en 1882, avec la date de leur première nomination, la date de chacune de leurs promotions, avec l'augmentation de salaire, lors de chaque promotion.

La Chambre s'est mise résolument à l'ouvrage, hier, et a siégé pour la première fois le soir. Il n'y a pas quinze jours encore que le parlement fédéral est en séance et déjà les estimations budgétaires sont discutées en comité. A Québec, la législature siège depuis un mois, et on est encore à faire des discours en l'air. A l'ouverture de la session M. Mercier, selon sa louable habitude, s'était brûlé un peu d'encens sous le nez en disant que tout était prêt pour la session et que les choses allaient marcher rondement. Sir John, lui, n'a rien dit, et huit jours après la rentrée des chambres les estimations étaient déposées. Après un mois de session à Québec, on attend encore les estimations et le discours budgétaire.

M. Laurier s'est plaint, hier soir, que le département de la justice avait dépensé beaucoup trop en procès, environ $80,000. Sir John Thompson a répondu que ces dépenses avaient été imposées au département par ceux qui poursuivent pour indemnités ou extras. Mais une seule cause, a-t-il dit, a fait gagner au gouvernement plus de sept fois le montant de ces dépenses. Cette cause est celle de la Ste. Catharines Milling and Lumber Company. En vertu du jugement rendu dans cette cause le gouvernement d'Ontario va être tenu de remettre plus d'un demi-million de piastres au gouvernement fédéral. M. Laurier s'étant plaint ensuite qu'il n'y avait pas eu de réduction d'employés dans le département de l'Intérieur, bien qu'il y avait eu diminution d'ouvrage, M. Dewdney a répondu que tous les employés dans son département avaient autant d'ouvrage qu'ils pouvaient en accomplir.

LE FRANÇAIS

Le club des jeunes libéraux de Toronto vient de se prononcer pour l'abolition du français comme langue officielle en Canada.

Les jeunes libéraux ne vont pas assez loin. Pourquoi ne demandent-ils pas aussi l'abolition du français comme langue officielle entre les cours d'Europe. Ils auraient autant de chance de réussir.

LE REVENU

L'honorable Ministre des Finances a soumis à la chambre, hier, un état très satisfaisant du revenu pour les sept mois écoulés depuis le 1er juillet 1888 jusqu'au 1er février 1889.

Cet état montre que les recettes du fonds consolidé pour cette période se sont élevées à la somme de $21,830,254 contre $20,022,062 pour la période correspondante de l'année dernière, soit une augmentation de $1,808,192.

Les dépenses pour le même espace de temps qui avaient été l'année dernière de $20,058,952 ont été cette année de $20,031,593, montrant une diminution de $27,359.

Ainsi augmentation du revenu d'un côté et diminution dans les dépenses de l'autre.

LA FIN DU LIBRE-ECHANGE

Un profond revirement se manifeste depuis quelques années dans les idées économiques. Les théories libres-échangistes sont condamnées dans la plupart des pays. Ce mouvement de réaction devient de plus en plus puissant ; chaque jour, de nouveaux transfuges passent dans le camp protectioniste.

Après la Suisse, après l'Allemagne, la France et la plupart des grands pays de l'Europe, l'Angleterre laisse apparaître à son tour des symptômes sur la portée desquels il est impossible de se méprendre. Elle doit être bien ébranlée déjà, cette foi si robuste que plaçaient en elle les disciples de Cobden ; mais leurs dernières illusions ne résisteront pas au coup que vient de leur porter la Chambre de Commerce de Manchester. Voici en quels termes un journal anglais, le *Morning Post*, relate l'événement :

"La résolution que vient de prendre la Chambre de Commerce de Manchester est peut-être l'indice le plus frappant de la diffusion de ces idées qui s'étaient déjà manifestées dans les sphères industrielles Manchester est profondément dévoué aux doctrines libres-échangistes et certes si l'on pouvait attendre d'une ville un dévouement à toute épreuve aux théories de Cobden, c'était bien de la métropole cotonnière du Lancashire. Cependant, dans ce berceau même du libre-échange, l'elite des commerçants et des industriels du Nord de l'Angleterre vient de réclamer l'application d'une taxe à l'entrée des produits étrangers. A la majorité de 73 voix contre 13, la Chambre de Commerce a exprimé le vœu que les produits étrangers fussent frappés d'une taxe représentant les charges que les produits similaires anglais doivent acquitter au cours de leur fabrication.

"Le fait le plus digne de remarque dans cet évènement est le nombre considérable de suffrages recueillis en faveur de cette proposition franchement protectionniste. Ce sera un sujet de surprise pour ceux là seulement qui ignoraient le revirement profond des idées économiques. Depuis longtemps déjà, les ouvriers du Lancashire se plaignaient du tort que leur causait l'application du système libre-échangiste unilatéral. Ils n'ont pas hésité a manifester leur opinion au sujet de la nécessité d'une réforme et cette matière.

Du côté des patrons, la modification dans les idées avait été plus lente à se produire. Le vote de la Chambre de commerce de Manchester nous montre qu'ils ont à leur tour compris toute l'injustice du système que nous pratiquons. On peut en conclure que le libre-échange est condamné sans appel, dans le Lancashire, puisque l'élement industriel n'a pas hésité d'affirmer, à cette imposante majorité de 73 voix contre 13, ses préférences protectionistes ! Ce fait s'explique d'ailleurs fort naturellement.

"Le fait est qu'il est impossible de faire admettre par des gens pratiques la possibilité de formuler une série de principes économiques qui puissent s'appliquer à tous les temps, à tous les circonstances. Des théories parfaitement conformes à la situation de l'époque en 1840 et les années qui suivront peuvent être incompatibles avec la situation actuelle.

"Il faut être économiste ou politicien de très courte vue pour persister toujours dans les mêmes errements, sans s'occuper de la conduite du reste du monde et des conséquences que des faits nouveaux doivent exercer sur la marche de l'industrie. Félicitons donc la Chambre de commerce de Manchester. Son évalution aura un profond retentissement et aidera puissamment au succès de la réforme qui se prépare."

La résolution prise par la Chambre de commerce anglaise frappe au cœur l'école dite de Manchester. On sait, en effet, que c'est dans cette ville que le libéralisme économique a pris naissance. C'est à Manchester que Cobden et John Bright répandirent leur doctrine, à Manchester que fut fondée la Ligue pour l'abolition des céréales, abolition qui fut réalisée par Robert Peel, l'élu de Manchester, et voilà que ce foyer du libéralisme économique opère sa conversion au protectionisme. Ce fait montre plus que tout le reste le discrédit où sont tombées les doctrines libre échangistes.

Lettre de Quebec

La Chambre ayant refusé, la semaine dernière, d'accorder l'appel dans les cas d'annullation d'élection, il est probable qu'une tentative sera faite, cette semaine, pour réintégrer cette clause dans le bill du gouvernement.

Parmi les nouveaux projets de loi déposés sur le bureau, il y en a un qui devra intéresser vos lecteurs, particulièrement les chasseurs de canard sauvage.

M. Sylvestre, député de Berthier, veut que la chasse de cet intéressant gibier soit permise du 1er septembre au 1er mai, au lieu du 15 avril comme actuellement. La demande paraît juste, le canard étant un oiseau migrateur ne revient guère sous nos climats avant le 15 avril, en sorte que la permission de le tuer avant cette date ne vaut absolument rien. C'est quinze jours de chasse de plus que l'on demande. Ce n'est pas exorbitant ; d'ailleurs, il y a quelques années, des comités spéciaux de la législature avaient étudié la question au point de vue de la protection du gibier, et s'étaient prononcés dans le sens de M. Sylvestre.

C'est seulement en 1887 que le canard a obtenu, par surprise, un répit de quinze jours, à la faveur d'une série d'amendements généraux aux lois de la chasse.

Les nemrods qui ont l'habitude d'aller faire le coup de fusil dans les îles de la rivière Ottawa feront des vœux pour que M. Sylvestre réussisse.

La discussion a été reprise cette après-midi sur le bill du gouvernement pour amender l'acte des élections contestées de Québec et l'opposition a combattu la clause qui donne au bill un effet retroactif.

L'honorable M. Mercier a fait une rétractation de l'accusation qu'il a portée, l'autre soir, contre M. Ouimet, le surintendant de l'instruction publique, qu'il accusait d'être intervenu dans l'élection de Rouville. Il a appris, depuis, que M. Ouimet n'a jamais exercé le droit de suffrage.

M. Taillon ayant proposé comme amendement au bill de biffer la clause qui lui donne un effet rétroactif, sa motion a été rejetée par trente trois voix contre vingt-deux.

Le bill a été lu une troisième fois.

A la séance de ce soir la chambre a adopté en deuxième lecture le bill concernant la présidence du conseil Législatif, le bill nommant les membres du Conseil législatif juges de paix ex-officio et leur donnant la même autorité que les maires de paroisse, ainsi que le bill amendant l'acte des chemins de fer. M. Flynn a mis la chambre en garde contre l'adoption de ce bill qui pourrait créer un conflit avec le gouvernement fédéral.

La majorité a passé outre et a adopté le bill.

La chambre s'est ajournée à une heure après minuit, ce mercredi matin.

Lettre de Toronto

Le grand sujet de discussion dans les clubs et les couloirs de la chambre est de ce temps-ci le bill des Jésuites de M. Mercier cependant avec lequel notre législature provinciale n'a rien à faire ; la campagne est organisée à ce sujet contre tout ce qui est français et catholique par le *World* et le *Mail*.

On pourrait croire à entendre les propos de certaines personnes que les protestants d'Ontario vont s'armer pour partir en guerre contre les catholiques de Québec, mais soyez sans crainte, il n'en sera rien. L'article de l'*Empire* en réponse aux élucubrations des journaux fanatiques, donne la vraie note du sentiment parmi les classes dirigeantes à Toronto, et la guerre est encore éloignée.

Au sein de la législature on discute actuellement le nouveau bill de M Mowatt pour la confection des listes électorales. Ce bill contient plusieurs clauses dangereuses. Une d'elle par exemple donnait pouvoir au juge de rayer des listes les noms de personnes au sujet des quelles il y avait appel, en l'absence même de ces personnes et sans les entendre.

M. Meredith, le chef de l'opposition, s'est opposé avec vigueur à cette clause injuste et le gouvernement a dû reculer. Combien de personnes dont les noms auraient pu ainsi être rayés des listes pour les raisons les plus frivoles et sur la simple plainte d'un adversaire peu scrupuleux.

M. Bronson, député d'Ottawa, vient de présenter un bill qui aura l'effet de protéger les créanciers d'Ontario qui font affaire avec des marchands de la province de Québec. Le commerce de gros à Ottawa et dans l'est de la province se plaignait beaucoup de ne pas être dans les cas de faillite de leurs débiteurs, sur un pied aussi favorable que les créanciers de la province de Québec. Ceux-ci pour se conformer à la lettre de la loi actuelle nomment, il est vrai, un syndic dans Ontario, mais en nomment un pareillement dans la province de Québec, et celui règle toutes les affaires du failli à l'avantage naturellement de ceux qui l'emploient. Le bill de M. Bronson a pour effet d'empêcher cette pratique à l'avenir.

N. B. Une dépêche nous apprend à l'instant même que M. Mowat est revenu à la charge avec la clause permettant au juge de biffer les les noms d'electeurs en son absence, et qu'il a forcé la chambre à l'adoption malgré les protestations de l'opposition.

UN PARTAGE

Connaissez vous le problème des dix-sept chameaux à partager Non ? Voici l'histoire.

Un Turc meurt : il laisse dix sept chameaux dans les écuries, et, par testament les lègue dans la proportion suivante à ses trois fils :

L'aîné recevra la moitié du legs ;
Le second un tiers.
Et le cadet un neuvième.

L'exécuteur testamentaire, qui ne pouvait donner la moitié des dix-sept chameau, court immédiatement conter son cas au cadi : celui ci convoque les trois fils et fait mener dans sa cour les dix sept chameaux puis il envoie emprunter à son voisin un autre chameau. Il y a donc dans la cour dix huit chameaux.

Le cadi commence le partage : la moitié des dix huit chameaux est donnée aux fils aîné, soit neuf chameaux ; le tiers six chameaux, au second : neuf et six font quinze, le neuvième de dix huit, soit deux chameaux, est attribué au cadet total dix sept.

Le dix huitième chameau ayant servi à résoudre ce problème est renvoyé avec remerciment à son propriétaire.

Les fils ne peuvent réclamer ; ils ont tous eu plus que leur compte.

Mais que dites-vous du chameau du voisin qui n'était pour rien dans l'affaire et sans lequel on n'aurait pu partager.

TIT FOR TAT

On dit que quelques députés ont l'intention de proposer comme amendement à l'acte des franchises, une clause enlevant le droit de vote aux employés des gouvernements provinciaux dans les provinces où le droit de vote est refusé aux employés du gouvernement fédéral.

Un bal

On dit que Leurs Excellences Lord et Lady Stanley donneront un grand bal prochainement à Rideau Hall. Le fils aîné de Lord Stanley, et sa femme Lady Alice Stanley, arrivés lundi a Ottawa, seront presents à ce bal. L'honorable Capitaine Stanley et sa femme retourneront en Angleterre au mois de mai.

A moitié mort

Vers une heure, cette après-midi, un traîneau dans lequel était couché un homme à moitié mort, arrivait au numéro 576 rue Sussex, en face de chez M. H. H. Pigeon. Cet homme se nomme Joseph Trudeau, et travaillait comme bûcheron à Eastman Spring où il était malade depuis trois semaines. Il est célibataire et âgé de 28 ans. Comme il n'avait pas de parents à Eastman Spring chez lesquels il pensionnait, ne voulant pas le laisser mourir chez eux, l'ont envoyé conduire chez sa sœur qui tient un petit restaurant ici à Ottawa, rue Sussex. Celle-ci a envoyé chercher immédiatement le prêtre et le médecin, et elle a télégraphié aussi à ses parents à Thurso.

COURRIER DE HULL

A la dernière séance du conseil de ville de Hull, M. le maire d'Orsonnens a cité le conseil de ville d'Ottawa comme modèle de décorum à suivre.

Le nom de M. l'échevin Landry, de Hull, a été, par erreur, substitué à celui de M. l'échevin Champagne comme faisant partie de la délégation nommée pour aller à Québec.

Le cercle dramatique doit donner une représentation dimanche prochain à la salle St. Jean-Baptiste. Les pièces qui doivent être jouées sont "Le joueur" comédie en trois actes et "Un jeune homme pressé" en un acte. D'après la liste de noms d'amateurs que nous avons vue nous pouvons promestre succès complet. La partie musicale sous la direction habile de M. Ribout promet aussi d'être très intéressante.

ACCIDENT EXTRAORDINAIRE

Une voiture à la rencontre d'un train

Montréal, 13—Un accident tout à fait extraordinaire est arrivé, hier soir, sur la voie ferrée du Grand-Tronc, à environ un mille de Actonvale. La victime est un cultivateur nommé Louis Laridon, de Notre-Dame de Bonsecours, canton de Stukely, comté de Shefford.

Un peu avant huit heures, hier soir, M. Laridon partit en voiture d'Actonvale.

Il s'endormit dans sa voiture, et arrivé à la traverse du chemin de fer si uée près de la ville, son cheval au lieu de suivre la route, s'engagea sur la voie ferrée dans la direction d'Upton. C'était l'heure à laquelle le train local avait coutume de venir d'Upton.

Une distance peu considérable séparait la locomotive et la voiture, lorsque l'ingénieur aperçut le cheval de Larion.

Aussitôt il renversa la vapeur et ouvrit le sifflet. Il était trop tard. La rencontre eut lieu. Le cheval, tué, broyé, fut lancé à gauche de la locomotive, et la voiture mise en aiguillettes.

Par un bonheur qui tient du miracle, Lorion fut trouvé à droite de la locomotive, le crâne fracassé à deux endroits, il est vrai, mais n'étant qu'évanoui. Il avait aussi une blessure grave à la main. On le ramena à Acton, à l'hôtel Saint-Amour, où fut appelé le Dr Macdonald ; la condition du blessé inspirait au médecin l'espoir de le sauver.

DECES

A Ottawa hier soir, 11 courant, Madame Julie Curtis, épouse de M. Antoine Champagne, décédée à l'âge de 68 ans. Madame Champagne était partie de la Congrégation des dames de Ste Anne et les membres de cette congrégation sont priées d'assister aux funérailles qui auront lieu jeudi matin à 9 heures, à la Basilique. Départ du convoi du numéro 506½, rue Sussex.

Parents et amis sont priés d'assister.

Colonie de Terreneuve.

AUX

ENTREPRENEURS DE CHEMIN DE FER

Le Gouvernement de Terreneuve sollicite des soumissions pour la construction et la mise en opération d'une ligne de chemin de fer dans la Colonie d'environ 250 milles de long, les dites soumissions devant être adressées au Secrétaire Colonial, St. Jean Terreneuve, qui les recevra jusqu'au 15ième jour de mars, 1889.

Toutes autres informations et particularités de même que les conditions du dit contrat peuvent être obtenues sur application faite à M. O'Connor and Hogg, Procureur, Ottawa, Ont,

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Reparer vos Balances —OU— INSPECTER vos POIDS Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes. Chèques et Billets en cuivre et en acier, Presses à Sceaux et Mémorials. Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc. Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS
GRAVEURS EN GENERAL
—No. 175 RUE SPARKS—

AVIS est par le présent donné qu'application sera faite à la prochaine session du Parlement de la Puissance du Canada pour un acte incorporant une compagnie devant être connue comme THE OTTAWA RIVER BRIDGE COMPANY et dont le but est de maintenir, ériger et mettre en opération un pont sur la rivière Ottawa de ou à quelque point près de Rockliffe, dans la vicinité de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, à un autre point de la province de Québec, lequel pont devra servir aussi bien au passage des trains de chemins de fer qu'à celui des autres véhicules, aux piétons et au trafic généralement avec pouvoir de prélever des taux de péages tels qu'approuvés par le Gouverneur Général en conseil pour le passage sur le dit pont de tous piétons, chevaux et autres animaux, trains de chemins de fer, voitures et autres véhicules et aussi avec privilège de bâtir, construire, maintenir et mettre en opération une ou plusieurs lignes de chemins de fer reliant à ce pont toutes lignes de chemins de fer existantes ou à faire sur chaque côté de la rivière.

En date du 12e jour de décembre, 1888.
TAYLOR McVEITY,
Solliciteur pour les applicants

LE SOUSSIGNE a ouvert un nouveau magasin de **Nouveautés** et de **Tailleur** au numéro 88½, rue Lyon et est préparé à vendre à bien bon marché et à donner satisfaction à tous.
WM. B. BRADLEY,
88½ rue Lyon.

C. E. WOLF & CIE

Arpenteurs federaux & provinciaux

48 & 52 RUE ELGIN, OTTAWA

Consultation de 9 heures a. m. a 5 heures p. m.

Plans complets et devis de la cité et des environs fournis sur demande. Commandes par la malle ou le télégraphe remplies avec promptitude.

—POUR LA—

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en general

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et des Roses de Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK
CHIMISTE ET DROGUISTE
75-RUE SPARKS-75

Prescription pour médecins et familles préparées avec soin
Communication téléphonique, 1-2-88

Quelque Chose

DE MERVEILLEUX!

Nous avons en magasin environ 300 différents patrons de nouveaux gilets courts pour dames. Ce sont tous des échantillons pour le commerce du printemps. Les dames peuvent à coup sur en choisir un et avoir la dernière mode.

Les ayant achetés à la moitié des prix réguliers, vu que ce sont des échantillons, ce qui ne diminue pas leur valeur, nous pouvons les vendre à des prix ridiculement pas.

N. B. — Premiers arrivés premiers servis. (Nous ne pouvons faire autrement.)

CHEAPSIDE

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,
(Successeur de L. A. Olivier)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.
ARGENT A PRETER

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC,
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

McIntyre, Lewis & Code
Avocats, Solliciteurs, Notaires.
Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.
Bureau : Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.
Argent à prêter sur propriétés foncières.
A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal.
J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.
R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC,
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa.

TAYLOR McVEITY
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
— BUREAU : —
Scottish Ontario Chambers, Ottawa,

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
vis-à-vis l'Hôtel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DEPARTEMENTS.
Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal même à Ottawa
Le Dr B. S. Stackhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du bureau de Poste, où il se tiendra continuellement.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets fits Star Yatisi et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la Boulanger.e Union. D. LEE, propriétaire. Pain à 9 cents.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34½. RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION
Pas de Mal de Do's.
Facile à Manier
7 cordes et ¾ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez pour avoir le Catalogue Illustré, envoyé GRATIS à tous.
Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 666 to 672 S. Canal St., Chicago, Ill.